

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 26 juin 2020

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis en visioconférence le vendredi 26 juin 2020, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales et à l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

La séance est ouverte à 9 heures.

La séance est diffusée en direct via le site internet du Département et est ainsi accessible au public.

Il est procédé à un appel nominal des élus dans l'ordre alphabétique afin de vérifier le quorum.

Dans le cadre d'une séance à distance, seul le vote à scrutin public est autorisé. Le vote de l'assemblée départementale est recueilli dans le cadre d'un appel nominal dans l'ordre alphabétique ; à l'appel de son nom, le conseiller départemental indique oralement son vote.

Étaient présents : Michel ANDRÉ, Rachel BLANC, Céline BRASSEUR, Anne CARDINAL, Karine COLOMBO, Nicolas CONVOLTE, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FOURNIÉ, Nicolas FUERTES, Bernard GENDROT, Laurent GOUVERNEUR, Gérard GROSLAMBERT, Luc HISPART, Astrid DI TULLIO, Mokhtar KAHLAL, Marie-Claude LAVOCAT, Anne LEDUC, Laurence ROBERT-DEHAULT, Nadine MARCHAND, Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Anne-Marie NÉDÉLEC, André NOIROT, Bertrand OLLIVIER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Jean-Michel RABIET, Mireille RAVENEL, Yvette ROSSIGNEUX, Fabienne SCHOLLHAMMER, Patrick VIARD.

Étaient absents : Jean-Michel FEUILLET, Élisabeth ROBERT-DEHAULT, Bruno SIDO.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite au préalable excuser un certain nombre de nos collègues :

- Élisabeth ROBERT-DEHAULT, qui m'a donné pouvoir ;

- Bruno SIDO, qui a donné pouvoir à Fabienne SCHOLLHAMMER ;
- Jean-Michel FEUILLET, qui n'a pas donné pouvoir.

Je veux commencer cette nouvelle et, j'espère, dernière séance virtuelle, par une pensée pour notre ami, Paul FLAMERION, qui nous a quittés il y a maintenant quelques jours.

Évidemment, le format de cette réunion ne se prête pas à un hommage, mais je voulais, en votre nom à tous, redire nos sincères condoléances à sa femme, Bernadette, sa famille, ses proches et ses nombreux amis.

Nous rejoint pour le remplacer, son suppléant, Monsieur Patrick Viard, en visioconférence depuis une salle de l'Hôtel du Département. Maire délégué de Brottes depuis 2001, secrétaire général de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne depuis 1986, puis directeur des services des Chambres de la Haute-Marne et de l'Aube jusqu'à sa retraite il y a quelques mois, Monsieur Viard est un fin connaisseur des collectivités et de leur fonctionnement. Bienvenue à lui.

Il sera avec nous en plénière, mais ne pourra être installé en commission permanente, car cela nécessite potentiellement un vote physique à bulletin secret. Cela sera effectif lors de notre prochaine séance qui aura lieu le 17 juillet prochain (et non le 10 juillet, dernier jour de l'état d'urgence sanitaire). Cela devrait nous permettre de nous retrouver en présentiel, mais en respectant les gestes barrières.

C'est une séance chargée que nous avons aujourd'hui avec les présentations du compte de gestion, du compte administratif 2019 et du budget supplémentaire. Nous parlerons également du Laboratoire départemental d'analyses et du rôle majeur qu'il a encore eu pendant cette crise.

Et vous me permettez d'y revenir brièvement, car le Conseil départemental de la Haute-Marne, collectivité des solidarités, a joué tout son rôle pendant cette période très compliquée.

– Nous avons été un acteur majeur de la prévention en distribuant des masques jetables, en achetant un masque réutilisable pour chaque Haut-Marnais et même en dotant de gants jetables plusieurs structures d'aide à domicile.

– En assumant toute notre responsabilité d'employeur vis-à-vis de nos personnels, en les équipant de protections adéquates et en adaptant le matériel et les bureaux. Le télétravail a

transformé notre façon d'exercer nos missions et nous avons doté nos agents, comme vous le verrez dans la présentation des dépenses liées à la Covid.

– Surtout nous sommes restés présents aux côtés des plus fragiles en maintenant une permanence de nos services pendant toute la durée du confinement, aussi bien pour les bénéficiaires du RSA, pour les personnes en situation de handicap ou encore pour nos associations et leurs réseaux de bénévoles.

Parce que ces associations sont une véritable force de notre département, j'ai souhaité leur apporter notre soutien en les confirmant dans leurs subventions, même si certaines de leurs manifestations étaient annulées. Vous pourrez l'observer dans le rapport qui présente les aides accordées depuis la dernière commission permanente. C'est un engagement indispensable pour assurer la survie de ces structures tellement précieuses dans notre ruralité.

Mais cette crise sanitaire, dont on verrait le bout selon les experts, n'est pas finie. En fait, elle se transforme en crise sociale et économique, et va toucher tous les secteurs : nous avons le devoir de nous préparer.

Cela prendra des formes diverses :

– Tout d'abord, afin de préserver le pouvoir d'achat des Haut-Marnais, c'est le maintien des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Depuis 2009, nous tenons ce taux au même niveau. C'est la dernière fois, puisque la réforme de la fiscalité locale attribue notre part au bloc communal. Nous payons doublement la promesse présidentielle de supprimer la taxe d'habitation : d'abord en perdant cette ressource, mais surtout en nous voyant compenser par une fraction de TVA. Avec cette crise, l'analyse que je portais sur la moindre dynamique de cette ressource par rapport à la TFPB est confortée. Quand la consommation est en berne, notre fraction est plus faible. Or, notre métier nous oblige à accompagner davantage en période de crise. Nous aurons donc moins de ressources avec plus de dépenses : cela va à l'encontre du bon sens.

– Lutter contre le pessimisme, c'est aussi soutenir nos entreprises en particulier celles du tourisme qui ont été durement touchées. Je vous proposerai le 17 juillet un soutien direct, respectueux de nos compétences et de la loi, auprès des acteurs du tourisme haut-marnais. Ils en ont besoin : j'ai pu échanger avec eux, avec Jean Rottner, le Président de Région, lors d'une rencontre que j'ai organisée récemment. Nous ne pouvons pas laisser tomber ce pan de notre économie.

– C'est enfin agir dans le domaine de la santé : E-Meuse santé va nous permettre d'intervenir plus vite que nous ne le pensions, même si la crise a rebattu les cartes et que le groupe de travail n'a pu avancer comme il le souhaitait. Cela demeure un objectif majeur, car nous avons tous pu voir les défaillances de notre système de soins, en particulier dans les EHPAD. La loi vient de consacrer l'existence du 5e risque et je crois que les départements doivent se positionner plus fortement sur cette question.

Dans le cadre du budget supplémentaire, je veux évoquer préalablement quelques sujets :

– Nous concrétisons notre engagement autour de la SPL HMN qui a été créée lors de la dernière commission permanente. C'est une nouvelle étape importante qui nous permet de nous projeter à 25 ans sur l'utilisation de notre réseau. Il a fallu être pugnace, mais c'est à mon sens une vraie réussite.

– Nous allons nous engager pour la rénovation des bâtiments qui accueilleront le futur siège administratif du Parc national de forêts, à Arc-en-Barrois. Là aussi, une belle réussite pour notre département qu'il est normal d'accompagner. Je souhaite que les autres partenaires, comme l'État, se positionnent rapidement, car le déménagement a déjà commencé et l'Établissement public sera créé avant la fin de l'année. Le Parc national est un moteur d'attractivité, une vitrine exceptionnelle pour notre territoire et il faudra être au rendez-vous.

– Le dossier abattoir avance bien : j'ai encore échangé avec Madame la Préfète sur ce dossier sensible. Le recrutement de l'AMO est en cours, nous avons de bons candidats et je pense que le calendrier qui fixe sa réalisation à horizon 2023 sera tenu.

– Je voulais enfin insister sur 2 symboles forts de notre politique sociale : le soutien aux Restos du Cœur qui souhaitent se doter d'un nouveau camion pour leurs livraisons et celui apporté à la Fédération départementale de l'ADMR pour la réhabilitation de ses locaux. Cela nous rappelle que nous sommes dans un domaine partenarial : le Conseil départemental n'est rien sans ces acteurs ; ces derniers ne peuvent pas exercer leurs missions sans nous. Cette interdépendance est une force pour peu que chacun trouve sa place et joue le jeu. Le Département ne se défaussera jamais sur toutes ces questions.

Je laisserai Brigitte Fischer-Patriat revenir plus largement sur l'activité du Service départemental d'assistance technique, toujours autant apprécié par nos partenaires, et sur celle du laboratoire départemental d'analyses, qui a réussi à mener de front son activité normale auprès des éleveurs et la nouvelle mission qui lui a été confiée pour la détection de la Covid : 355 tests

PCR ont été réalisés dans le cadre du partenariat avec le CHU de Nancy et du laboratoire EspaceBio de Saint-Dizier, preuve de la capacité d'adaptation de nos structures que je souhaite rappeler et dont nous devons nous féliciter.

Je pense avoir été déjà assez long pour ce propos liminaire.

Je vous remercie pour votre attention et ouvre les débats.

M. Patrick VIARD : Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui, malgré des circonstances tristes avec la disparition de notre ami Paul. Je m'associe à l'hommage de Monsieur le Président et adresse mes condoléances à son épouse et ses enfants.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Grâce au Département et à l'aide de son service informatique, la MDPH, que j'ai l'honneur de présider, a pu effectuer un télétravail de très bonne qualité, permettant de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de traiter tous les dossiers en temps voulu. Par ailleurs, grâce au soutien de la CAF, aucune coupure n'est intervenue dans les versements des allocations. Je vous adresse mes remerciements.

M. Jean-Michel RABIET : Je tenais à confirmer, en tant que premier Vice-président de la Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, tout le soutien de cette dernière quant à la mise en place du siège du Parc national sur le territoire de la commune d'Arc-en-Barrois. Nous accompagnerons ce projet avec la création, entre autres, d'une Maison de parc. Nous ne ressentons aucune jalousie, mais, tout au contraire, joie et enthousiasme.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je vous informe que je rencontre des problèmes de réseau récurrents, vraisemblablement dus à un orage. Je crains que cela ne pose des difficultés lors des votes. Je préfère donc donner oralement procuration à Nicolas Convolte, si cela est possible.

M. le PRÉSIDENT : Si vous vous trouvez déconnectée au moment des votes, nous demanderons alors à Monsieur Convolte d'y prendre part à votre place.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, je vous propose de commencer notre séance.

Approbation des modalités de tenue des séances de l'assemblée plénière en visioconférence

Rapport n° I-1

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport nous autorise à tenir une séance plénière en visioconférence, dans les conditions déjà exercées lors des dernières commissions permanentes. Il nous permet de délibérer dans le respect des mesures sanitaires imposées jusqu'au 10 juillet, conformément à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020. Les prises de paroles seront bien évidemment rendues possibles.

Le vote portant sur ce rapport sera groupé avec celui des deux rapports suivants. Le vote sera recueilli dans le cadre d'un appel nominal dans l'ordre alphabétique.

**Approbation des procès-verbaux des séances plénières
des 22 novembre et 13 décembre 2019**

Rapport n° I-2

M. le PRÉSIDENT : Avez-vous des remarques à formuler sur ces deux comptes rendus ? Je constate qu'aucune observation n'est formulée.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I-3

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport devait être présenté par Monsieur Gros Lambert, mais pour pallier des problèmes de connexion, nous confions la présentation au Vice-président, Monsieur Rabiet.

M. Jean-Michel RABIET : En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire, et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation). À ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui. L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

**Information sur les subventions accordées aux associations par le
Président du Conseil départemental au titre de l'ordonnance n° 2020-
391 du 1^{er} avril 2020**

Rapport n° I-4

M. le PRÉSIDENT : Comme vous le savez, l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a permis aux exécutifs d'engager des subventions pour le monde associatif, afin de ne pas les mettre en difficulté. Ce rapport fait état de 42 associations, pour lesquelles nous avons pris position et dont vous devez être informés. La liste jointe rassemble des associations de tous types (culture, accompagnement social, sport, EHPAD...). Il ne s'agit pas de subventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, mais de subventions classiques, attribuées chaque année, qu'il nous a fallu renouveler en urgence afin que l'activité ou la reprise d'activité de ces associations ne soient pas remises en cause.

Aucune question n'étant formulée, nous passons au vote des trois rapports précédemment mentionnés : les rapports I-1, I-2 et I-4.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur André Noirot est déconnecté et ne peut participer au vote. Les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes

Rapport n° I-5

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'approbation du compte de gestion 2019. Préalablement au vote du compte administratif de l'exercice 2019, l'assemblée départementale doit se prononcer sur le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental, présentant un état de la situation financière et budgétaire de l'exercice clos.

Le payeur départemental doit habituellement transmettre son compte de gestion à l'ordonnateur avant le 1er juin, pour que celui-ci puisse procéder au contrôle de sa conformité avec son compte administratif. Ce délai a été repoussé au 1er juillet cette année, dans le cadre de la période d'urgence sanitaire, mais le payeur a néanmoins transmis son compte de gestion avant le 1er juin.

Le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal et de chacun des budgets annexes transmis au conseil départemental (Laboratoire départemental d'analyse, SDAT et Animal'Explora) présente des écritures et des résultats en tous points conformes au compte administratif pour l'ensemble des quatre budgets.

En conséquence, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2019 du budget principal et des trois budgets annexes.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je soumetts ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes

Rapport n° I-6

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'approbation du compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 du payeur départemental ayant été présenté, il peut être procédé à l'examen des comptes administratifs respectifs du budget principal et des trois budgets annexes qui retracent les conditions d'exécution des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 2019 et arrêtent les résultats en attente d'affectation.

Le taux d'exécution budgétaire des dépenses par rapport au vote du budget primitif ressort à 94 %, dont 79 % en section d'investissement. Pour les recettes, l'exécution s'est établie au niveau de 95 % des crédits prévus.

Ces taux d'exécution reflètent la volonté de voter un budget primitif le plus sincère possible, les décisions modificatives annuelles portant sur des ajustements mineurs, ne modifiant pas les grands équilibres budgétaires initialement votés.

Vous avez pu prendre connaissance, dans le document de présentation synthétique annexé au rapport, des grands équilibres financiers du Département qui attestent d'une situation financière saine. Dans le contexte exceptionnel et non prévisible d'une crise sanitaire mondiale sans précédent, et de son prolongement en crise économique et sociale dont l'ampleur et l'intensité sont difficiles à prédire, le Département abordera cette période incertaine avec des moyens financiers lui permettant d'être à la fois un amortisseur social de la crise, mais aussi d'être un acteur majeur dans une dynamique de reprise économique.

Je me bornerai donc à vous rappeler quelques éléments principaux de la gestion 2019 :

Soumis pour la deuxième année consécutive à l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement, dans le cadre du contrat triennal de Cahors, le Département a respecté la norme limitant la hausse annuelle à 1,10 %, même si l'augmentation assez soutenue des dépenses sociales (+3,5 %) a rendu cet objectif assez difficile à tenir. De ce fait, aucune pénalité financière ne s'opèrera sur l'exercice 2020.

Le dynamisme des recettes perçues (+2,5 %), notamment soutenu par la perception du nouveau fonds de péréquation interdépartemental générant une ressource supplémentaire de 6,6 M€, a permis de conforter le niveau d'épargne brute de la collectivité.

Avec un niveau d'autofinancement de près de 40 M€, le Département dispose ainsi d'une capacité d'investissement appréciable.

Les dépenses réelles d'investissement, y compris le remboursement du capital de la dette, s'élèvent à 54,6 M€. Hors dette, le Département aura investi 48 M€, soit un niveau en hausse par rapport à 2018 (+2 M€).

Les trois quarts des investissements sont des investissements directs (travaux de voirie et de bâtiments) et le solde des subventions d'investissement en accompagnement des projets structurants des partenaires du Département. Les subventions versées aux communes et structures intercommunales, à travers les différents fonds d'aides aux communes, ont augmenté de 1,3 M€.

Le financement des investissements 2019 s'est effectué sans recours à l'emprunt, les ressources internes, notamment l'autofinancement, étant d'un niveau suffisant.

De ce fait, l'encours de dette a diminué pour la sixième année consécutive, passant de 25 249 M€ à 18 341 M€ fin 2019, offrant une réelle capacité d'investissement à la collectivité au cours des prochaines années.

En conclusion, le Département dispose d'une base financière saine et solide pour assurer ses différentes politiques départementales et intensifier son plan pluriannuel d'investissement. Pour mémoire, le contrat de Cahors est suspendu sur l'année 2020, pour tenir compte des dépenses supplémentaires que les collectivités auront à supporter cette année dans la lutte contre l'épidémie et ses conséquences ultérieures, notamment sociales.

Concernant les trois budgets annexes, les comptes administratifs ne présentent pas de spécificités particulières par rapport aux années précédentes, et des rapports particuliers vous dressent une situation de leur bilan d'activité et des résultats comptables.

Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation du compte administratif 2019 du budget principal et des trois budgets annexes, conformément aux résultats arrêtés. Les propositions ont reçu l'avis favorable de la 1^e commission en date du 8 juin 2020.

M. le PRÉSIDENT : Merci. J'ouvre les débats et quitterai la séance au moment du vote, qui sera assuré par Madame Nédélec.

M. Nicolas FUERTES : Concernant les dépenses de fonctionnement, nous constatons que le taux d'évolution, dans le périmètre du pacte de Cahors, a été plus que respecté, puisqu'en hausse de +0,53 % en 2019 (le plafond étant de +1,1 %). C'était déjà le cas en 2018, où la hausse avait été de +0,8 %. L'année 2019 présente donc un différentiel de pourcentage de 0,57 point. Nous aurions aimé qu'un soutien plus important soit accordé au monde associatif, notamment aux emplois sportifs au sein des associations concernées, afin de consolider l'encadrement des participants. Cette démarche pourrait aider à maintenir la présence de nos jeunes dans le département et générer des conséquences économiques positives. Il serait donc temps, et à l'avenir, de soutenir un peu plus fortement le tissu associatif qui a beaucoup souffert, à l'instar des entreprises, de cette crise sanitaire qui se transforme malheureusement en crise économique et sociale.

M. le PRÉSIDENT : J'entends vos propos, Monsieur Fuertes. Le compte administratif qui vient de vous être présenté me rassure face à la crise qui se profile : beaucoup de collectivités ne sont pas gérées comme la nôtre et nous sommes aujourd'hui en capacité d'affronter sereinement ce qui nous arrive. J'ai rencontré, voici quinze jours, d'autres présidents de départements, dont certains ne sont pas sereins, car ne bénéficiant pas de notre situation financière. Plutôt que d'opter pour de grands plans de relance, j'ai fait valoir auprès de mes collègues que nous devons assumer nos compétences directes, c'est-à-dire l'action sociale et la solidarité. Notre compte administratif nous permet d'aborder sereinement la crise qui s'annonce.

Concernant les associations, la première action que j'ai lancée, au tout premier jour du confinement, leur a été destinée : Paul et moi-même avons écrit à chacune d'entre elles pour les rassurer quant au maintien de notre soutien, y compris vis-à-vis des structures qui n'engageraient pas de frais et connaîtraient une année blanche. Le rapport qui vous a été présenté tout à l'heure, listant 42 associations soutenues, confirme notre démarche. Bien évidemment, il est toujours possible de faire plus, mais je pense que la gestion saine (peut-être un peu prudente) que nous menons depuis plusieurs années nous permet d'aborder sereinement la vague qui se profile et qui sera catastrophique pour nos finances (réforme fiscale défavorable, explosion du RSA...).

Je nourris par ailleurs une ambition de soutien pour les EHPAD, dont certaines vont se retrouver en difficultés, tout comme de nombreuses associations d'aides à la personne, ce qui engendrera de nouvelles dépenses. Je rappelle en outre qu'Emmanuel Macron a promis des primes aux personnels concernés, mais se tourne à présent vers nous pour les assumer. Ce n'est

pas la première fois qu'il est fait recours à cette pratique, déjà utilisée avec l'augmentation du RSA. Nous serons donc sollicités (et le sommes déjà) pour ces dépenses imprévues, tout en continuant à répondre présents pour soutenir nos associations en difficulté. Je puis d'ores et déjà vous assurer que la personne qui remplacera Paul Flamérion sera animée du même état d'esprit et constituera un grand message envoyé au monde associatif.

Enfin, concernant le développement économique, bien qu'il ne nous soit pas possible d'apporter une aide directe, j'ai annoncé en début de séance un plan de relance pour le tourisme.

M. Paul FOURNIÉ : Je souhaite réagir aux propos de Monsieur Fuertes au sujet des associations : je connais peu de collectivités qui n'aient pas adapté leur soutien, en termes de subvention, à la crise que nous traversons. Certaines associations culturelles, contraintes d'annuler leurs évènements alors qu'ils constituent leur principal poste budgétaire, se sont vues retirer l'aide correspondante par les collectivités qui les subventionnent. Je considère donc le rapport n° 4 comme extrêmement généreux et attestant d'un soutien puissant. Je pense que les surenchères à ce sujet, cette année, seraient malvenues.

Par ailleurs, nous devons garder à l'esprit que nous n'avons que peu de visibilité sur l'avenir et que nous n'en sommes encore qu'au tout début des problèmes économiques que vont rencontrer entreprises comme associations. Fort heureusement, le Département ne constituera pas la collectivité territoriale la plus impactée par la baisse des revenus liés à l'activité économique, mais nous risquons d'assister à une forte hausse de dépenses de fonctionnement. Nous partageons, Monsieur Fuertes et moi-même, un intérêt particulier pour le secteur de la santé et des projets quelque peu révolutionnaires : je continuerai de défendre ardemment le salariat des médecins dans certains secteurs du département. Des projets d'une telle ambition nécessiteront des dépenses incompressibles lors de leur mise en place, dépenses qui ne pourront être couvertes que par les réserves constituées au cours de notre gestion, que j'estime sage et prudente.

En conclusion, évitons la surenchère dans certains dossiers, et conservons une politique qui nous permette de disposer d'un minimum de marge de manœuvre, car cette dernière risque de se réduire drastiquement au cours des années qui viennent.

M. Nicolas FUERTES : Je précise que je parlais des répercussions de la crise économique sur l'emploi dans le monde associatif. Je suis bien conscient que nous ne disposons pas de la compétence économique au niveau départemental. Je rejoins Monsieur Fournié sur la nécessité de dépenses supplémentaires si le projet de salariat des médecins voit le jour. Je

reconnais que des actions ont été entreprises pour soutenir nos associations, mais je pense qu'il faut utiliser tous les leviers possibles, d'autant plus que notre situation financière est saine. Je tiens à confirmer dès à présent que nous approuverons les comptes administratifs 2019.

Mme Anne CARDINAL : En ce qui me concerne, vous avez déjà répondu partiellement, Monsieur le Président, à la question que je souhaitais vous poser au sujet du soutien apporté aux organismes d'aide à domicile. Vous avez indiqué qu'une réflexion était en cours.

M. LE PRESIDENT : Il s'agit effectivement d'un sujet sur lequel nous devons nous prononcer. Mais je préfère financer les politiques que nous choisissons de lancer, plutôt que les annonces du Président de la République.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, je quitte la séance et en délègue la présidence à Madame Nédélec.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Les échanges ayant eu lieu et le Président ayant quitté la salle, je sou mets le compte administratif au vote.

VOTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur Gérard Gros Lambert est déconnecté et ne peut participer au vote. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats issus de la gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes

Rapport n° I-7

M. Stéphane MARTINELLI : N'ayant pu intervenir sur le sujet précédent et bien qu'il ait été voté, je souhaite ajouter que nous sommes très proches de l'exécution de 1,10 %.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2019 se rapportant au budget principal et aux budgets annexes.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs adoptés, il revient désormais à l'assemblée départementale de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement, apparaissant au compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes.

L'affectation doit, selon l'instruction comptable M52, couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. En présence d'un solde résiduel, ce dernier pourra être reporté en excédent de fonctionnement et/ou inscrit en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Les résultats issus de la clôture des comptes 2019 sont ainsi brièvement rappelés pour chacun des budgets, suivi des propositions d'affectation soumises à votre approbation :

Pour le budget principal :

Le résultat de fonctionnement cumulé 2019 à affecter est un excédent de 27 341 M€. Le solde d'exécution de la section d'investissement ressort en déficit de 17 558 M€, soit un résultat global excédentaire de 9 782 M€.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2019 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 17 558 M€, et de reporter le solde résiduel, soit 9 782 M€ en recettes de la section de fonctionnement, constituant ainsi un fonds de roulement pour le financement des investissements 2020.

Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse :

Le résultat de fonctionnement cumulé 2019 est un excédent de 2 367 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est un déficit de 2 367 €, soit un résultat global nul.

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement cumulé 2019 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 2 367 €.

Pour le budget annexe du Service départemental d'assistance technique (SDAT) :

Le résultat de fonctionnement cumulé 2019 est un déficit de 16 786,72 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 16 786,72 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2019 étant déficitaire, aucune affectation n'est possible. Il vous est donc proposé de prendre en charge le déficit de fonctionnement par l'inscription d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Le solde excédentaire d'investissement sera reporté au BS 2020 et constituera une recette d'investissement disponible pour le financement des dépenses de cette section.

Pour le budget annexe Animal'Explora :

Les résultats de fonctionnement et d'investissement étant nuls, aucun report n'est à opérer sur le budget supplémentaire 2020 de ce budget annexe.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'affectation du résultat 2019, et de report des soldes dans le budget supplémentaire 2020 du budget principal et des trois budgets annexes. Ces propositions ont reçu l'avis favorable de la 1^e commission le 8 juin 2020.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Aucune demande d'intervention n'étant formulée, je soumetts ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur Gérard Gros Lambert est déconnecté et ne peut participer au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Vote du produit de la fiscalité directe locale de l'année 2020

Rapport n° I-8

M. le PRÉSIDENT : Comme vous le savez, voici neuf ans que la part départementale de la fiscalité n'augmente plus. Nous vous proposons le maintien du taux pour la dixième année consécutive. Nous considérons comme un acte politique fort le fait de ne pas user du levier fiscal pour adapter nos politiques.

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le vote du produit fiscal attendu pour l'année 2020, au vu de la notification fiscale transmise par la direction départementale des finances publiques en date du 6 mars 2020.

Le but de ce rapport est de déterminer, en fonction du produit fiscal voté de l'année, le niveau de taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire réel du Département.

Le rapport qui vous a été transmis détaille quelques éléments statistiques et comparatifs de la fiscalité directe départementale.

La période de crise sanitaire n'a pas permis de voter le produit fiscal de l'année 2020 avant la date réglementaire habituelle du 15 avril. L'ordonnance du gouvernement du 25 mars 2020 a prorogé la date limite de vote de ce produit fiscal au 3 juillet.

Lors du vote du budget primitif 2020, la fiscalité directe a été estimée à 58 283 M€ en fonction des éléments connus et prévisibles à cet instant de l'année. La notification définitive transmise établit un montant de ressources de 58 613 M€, soit une hausse de 0,329 M€ par rapport au produit encaissé de l'année 2019, et une régularisation de + 0,331 M€ par rapport à l'estimation du budget primitif. La hausse se concentre principalement sur le foncier bâti, dont la dynamique d'évolution des bases taxables a été supérieure aux prévisions initiales.

Les conditions de l'équilibre budgétaire étant assurées avec ce produit de base, et comme le Président vous l'avait annoncé à l'occasion de son discours introductif lors du vote du budget primitif 2020, il vous est proposé de maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son niveau de l'année 2010, soit 23,94 %.

Je vous rappelle enfin qu'à compter de l'année 2021, et sous réserve que la réforme fiscale votée en loi de finances pour 2020 soit confirmée, la part départementale de la taxe

foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes, les Départements recevant en compensation une fraction du produit national de taxe sur la valeur ajoutée. La fiscalité directe départementale ne pourra plus être modulée localement et perdra quasiment tout ancrage territorial.

Comme le Président vous l'a rappelé en préambule, l'étude que nous avons menée sur la dynamique du foncier bâti et la dynamique de la TVA démontre que la seconde est très inférieure à la première.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, qui a recueilli l'avis favorable de la 1^e commission le 8 juin 2020 et de fixer, par conséquent, le produit fiscal au montant de base ressortant de la notification fiscale sans variation du taux de la taxe foncière.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Aucune demande d'intervention n'étant formulée, je soumetts ce rapport au vote.

VOTE

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 2 ((*Monsieur Nicolas Convolte, Madame*

Laurence Robert-Dehault)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Dotations aux amortissements de l'année 2020

Rapport n° I-9

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport arrêtant les tableaux d'amortissement des immobilisations nouvellement créées, et le montant global des dotations aux amortissements de l'année 2020.

La technique de l'amortissement permet de constater chaque année la dépréciation comptable d'un bien immobilisé, et de dégager un autofinancement minimum nécessaire à son remplacement futur. De même, les subventions d'investissement reçues de nos partenaires font l'objet d'une reprise sur la même durée que le bien qu'elles financent, réduisant ainsi la charge brute d'amortissement. À l'issue de l'arrêté des comptes d'une année, chaque immobilisation nouvelle est associée à un plan d'amortissement définitif, qui doit être approuvé par l'assemblée départementale.

L'actualisation de l'instruction comptable M52 au 1er janvier 2020 a rendu obligatoire l'amortissement des réseaux divers (contrairement aux réseaux de voirie) du compte 2153, et notamment des réseaux liés à Haute-Marne Numérique. Par délibération du 13 décembre 2019, le département a opté pour un amortissement sur 35 ans des réseaux. La charge nette supplémentaire de dotation aux amortissements liée à cette nouvelle obligation réglementaire s'élève à 1,1 M€ pour 2020.

Il vous est proposé d'approuver 516 nouveaux tableaux d'amortissement concernant les biens acquis ou mis en service au cours de l'année 2019, et d'arrêter la dotation nette aux amortissements pour l'année 2020 à :

- 18 743 M€ pour le budget principal
- 25 921,14 € pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse
- 14 843,77 € pour le budget annexe du SDAT

Afin de procéder aux écritures réglementaires d'amortissement, Monsieur le Président vous propose de bien vouloir approuver les nouveaux tableaux d'amortissement, arrêter les dotations définitives 2020 aux montants indiqués et l'autoriser à procéder à des ajustements de crédits sans incidence sur l'équilibre général du budget.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je vous laisse la parole pour la présentation du rapport suivant.

Propositions d'admission en non-valeur de l'année 2020 et annulation de créances

Rapport n° I-10

M. Jean-Michel RABET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les propositions d'admission en non-valeur de l'année 2020.

Monsieur le Payeur départemental nous a fait parvenir des demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 88 078,15 €. Ces propositions concernent deux types de créances bien distinctes :

- Des créances irrécouvrables pour un montant de 66 158,37 € sur le budget principal, et 124,69 € pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse. Cette procédure ne constitue pas une remise de dette, le recouvrement de la créance pouvant reprendre à tout moment en fonction de la solvabilité du créancier.

- Des créances éteintes pour un montant de 21 795,09 € pour le budget principal. La créance éteinte se traduit par l'effacement total et définitif de la dette, annulant toute possibilité de recouvrement futur.

Le Payeur départemental n'a pu recouvrer lesdites créances malgré ses démarches et invoque le motif de l'insolvabilité des redevables.

Le montant proposé est supérieur à celui des années précédentes (48 354 € en 2019), car il comprend une créance pour une somme importante (61 524,04 €) liée à une fraude aux virements, intervenue au cours de l'année 2016 sur le marché HMN dont était titulaire la société VIGILEC, qui dispose de filiales en Allemagne. Une demande de modification des coordonnées bancaires de cette société qui présentait toutes les garanties d'authenticité s'est révélée constituer une fraude aux virements, et un montant de 227 857,67 € a été viré sur un compte bancaire frauduleux de la Postbank en Allemagne. Le dépôt de plainte et l'engagement de procédures administratives et juridiques ont permis à la collectivité de récupérer 166 333,63 €. Le solde de 61 524,04 € n'a pas pu être récupéré, malgré toutes les tentatives mises en œuvre, y compris une action auprès du procureur de Munich. Dorénavant atteinte par la prescription quadriennale, et en l'absence d'identification du tiers responsable de l'escroquerie, le Payeur départemental demande l'admission en non — valeur de cette créance.

Il vous est également proposé l'annulation des créances d'un montant de 6 775,38 €,

pour des factures d'analyses émises par le Laboratoire départemental d'analyse à l'encontre de la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont (SEAC). Cette société fragilisée, tant sur le plan financier que sanitaire, doit pouvoir maintenir son activité jusqu'à la construction du nouvel abattoir, dont le Département assurera la maîtrise d'ouvrage en exerçant une compétence déléguée par la ville de Chaumont.

Enjeu d'aménagement territorial autant que soutien à une filière agricole locale, l'annulation de ces créances, qui seront compensées par le budget principal au laboratoire, est un élément important pour la réussite du projet de construction d'un nouvel abattoir, en permettant de conserver des marchés et éviter la perte définitive de débouchés sur un secteur concurrentiel.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la 1^{re} commission le 8 juin 2020, Monsieur le Président vous demande de vous prononcer d'une part, sur les demandes d'admission en non-valeur et d'autre part, sur la demande d'annulation de créances du Laboratoire à l'encontre de la SEAC.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Aucune demande d'intervention n'étant formulée, nous passons au rapport suivant.

Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement

Rapport n° I-11

M. Gérard GROSLAMBERT : Je souhaite tout d'abord revenir sur le rapport I-3, portant sur les dossiers contentieux. Je vous informe que l'expert s'est enfin prononcé concernant le Collège La Rochotte : l'estimation est assez élevée. Une action contentieuse devra donc être ouverte contre certaines entreprises.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées, modifiées ou clôturées lors de la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2020.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire, il est toutefois possible de déroger à ce principe, notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice concerné. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Il vous est ainsi proposé la création de deux autorisations de programme pour un montant total de 256 770 €, l'une pour le marché d'AMO de la construction du nouvel abattoir de Chaumont et l'autre pour le programme d'investissements 2020 du PETR, et la création d'une autorisation d'engagement pour un montant de 80 000 € liée à des dépenses de formation à la conduite d'engins techniques.

Il vous est également proposé la modification à la hausse de trois autorisations de programme, pour un montant total de 1,6 M€, dont 1,2 M€ pour tenir compte du montant définitif du CPI de la gendarmerie de Chaumont, dont la signature est intervenue en fin d'année 2019.

Par ailleurs, treize autorisations de programme et une autorisation d'engagement sont

à clôturer, les projets étant soldés ou caducs.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment votées et ventilées par année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli un avis favorable de la I^e commission réunie le 8 juin 2020.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Aucune demande d'intervention n'étant formulée, je sou mets au vote les rapports I-9, I-10 et I-11.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

Les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

Budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget principal

Rapport n° I-12

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget supplémentaire de l'exercice 2020 se rapportant au budget principal.

Cette première décision modificative est normalement consacrée au vote du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, mais la situation de crise sans précédent que le monde entier traverse a totalement bouleversé le fonctionnement de nos instances. Cette étape budgétaire singulière appelée budget supplémentaire, a pour objet, notamment, d'intégrer dans la gestion 2020 les résultats de clôture de l'exercice 2019. Cette étape permet également d'ajuster les crédits inscrits au budget et de procéder aux premiers ajustements de dépenses supplémentaires liées à la pandémie du Covid-19.

En section de fonctionnement, 2 639 M€ de crédits nouveaux de dépenses sont proposés et financés principalement par le report de résultat de l'exercice 2019. Parmi les dépenses nouvelles, 1 220 M€ sont dédiés à la crise sanitaire avec l'acquisition en urgence de matériels de protection, tels que des masques pour les agents et les Haut-Marnais, et le versement d'une prime exceptionnelle aux agents et aux assistants familiaux ayant subi un surcroît d'activité pendant la période du confinement. S'ajoute un crédit complémentaire de 800 000 € sur une ligne de dépenses imprévues afin de pouvoir faire face rapidement, si besoin, à des dépenses exceptionnelles faisant suite à la période sanitaire et à la crise économique et sociale qui se profile.

Par ailleurs, 30 000 € supplémentaires sont demandés suite à la proposition du payeur départemental d'admettre certains dossiers en non-valeur, faute de recouvrement possible.

De plus, les crédits du secteur social sont augmentés de 0,541 M€, principalement pour permettre la mise à niveau des grilles de tarification des établissements, intervenue après le vote du budget primitif.

Enfin, afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes du laboratoire départemental d'analyse et du SDAT, suite au report des résultats 2019 et à des besoins nouveaux, il convient d'inscrire 48 578,72 € de crédits supplémentaires.

Concernant les recettes de fonctionnement (hors report de résultat), elles augmentent de 490 904 €. L'ajustement principal est lié à la régularisation des ressources fiscales après

notification définitive. Une participation de l'État est également attendue pour la prise en charge d'une partie de l'achat de masques pour protéger les Haut-Marnais.

À l'issue du report excédentaire du résultat 2019 de 9 782 M€, les recettes de fonctionnement augmentent de 10 273 M€ et font passer le niveau d'autofinancement prévisionnel de 33 987 M€ à 41 620 M€.

Au niveau de la section d'investissement, les crédits de dépenses sont abondés de 3 609 M€.

285 600 € de crédits complémentaires sont liés à l'épidémie de Covid-19 pour l'acquisition de matériels informatiques ayant permis de déployer le télétravail et le développement de la visioconférence. Enfin, le confinement a permis à la Webothèque d'attirer de nombreux Haut-Marnais, il vous est proposé d'augmenter les crédits de paiement de 15 000 € pour permettre un accès plus large aux données numériques.

S'ajoute un ajustement de 4 611 M€ pour le réseau Haute-Marne Numérique, dont 0,817 M€ pour la réalisation de travaux avant transfert à la SPL HMN, le solde de 3 790 M€ sera dédié à la création de la SPL HMN pour la libération du capital social et le transfert à la nouvelle structure des droits d'usage exclusif à long terme (ou IRU) encaissés par le Département en 2019.

Dans le cadre de la construction du nouvel abattoir à Chaumont, il vous est proposé la création d'une autorisation de programme pour un montant de 120 000 €, avec une inscription de 40 000 € de crédits de paiement pour le recours à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

150 000 € sont également nécessaires pour la réalisation de travaux sur l'ouvrage d'art situé à Poissons sur la RD16, des dégradations importantes ont été constatées.

S'ajoutent 79 334 € de subventions versées à la commune d'Arc en Barrois, pour la rénovation du siège administratif de la maison du Parc National des Forêts.

Une inscription complémentaire vous est également proposée à hauteur de 450 000 € pour finaliser les travaux de réhabilitation du collège La Noue à Saint-Dizier. Toutefois, cet ajustement est atténué par la restitution de 2,5 M€ de crédits, concernant le contrat de promotion immobilière de la gendarmerie de Chaumont qui a été signé en décembre 2019. L'échéancier financier contractuel avec le groupe Eiffage n'était pas précisément établi au moment de la préparation du budget primitif 2020.

Enfin, le budget du pôle solidarités est augmenté de 417 359 €, dont 383 809 € de subventions pour le financement de projets immobiliers, mobiliers et informatiques, notamment à destination des établissements pour personnes âgées et handicapées.

Quant aux recettes d'investissement, elles affichent une hausse de 0,509 M€, dont 398 000 € de recettes attendues de SFR pour la réalisation des travaux de fibrage des pylônes de téléphonie mobile.

À l'issue de ces ajustements budgétaires, la hausse de l'autofinancement (7 633 M€) est affectée pour partie au financement des inscriptions nouvelles, le reliquat permettant la réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre, passant de 20 443 M€ à 15 909 M€.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la commission le 8 juin 2020.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Aucune demande d'intervention n'étant formulée, je soumetts ce rapport au vote.

VOTE

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 2 (*Monsieur Nicolas Convolte, Madame*

Laurence Robert-Dehault)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Bilan d'activité 2019 du budget annexe du Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT) et approbation des contributions 2021

Rapport n° V-1

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Le service départemental d'assistance technique (SDAT) offre son appui aux collectivités haut-marnaises en matière d'environnement, voirie et aménagement du territoire.

Pour rappel, il est composé de 2 services :

– le Service d'Assistance Technique pour l'Environnement (SATE), qui apporte appui et conseil aux collectivités dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques. Ce service est notamment financé par les Agences de l'Eau ;

– le bureau d'études qui, lui, accompagne les collectivités pour notamment mener à bien leurs projets et travaux, au travers de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques, la voirie et l'aménagement du territoire.

Le présent rapport vous présente le bilan comptable de l'exercice 2019 et les ajustements budgétaires 2020 en découlant, vous soumet le montant des participations susceptibles d'être demandées en 2021 aux collectivités adhérentes au SDAT, ainsi que le montant des prestations pour l'année 2021.

Tout d'abord concernant l'exercice 2019, l'arrêté des comptes permet de constater que le budget annexe du Service Départemental d'Assistance Technique est à l'équilibre.

Une adhésion constante des collectivités au service, la réalisation toujours soutenue de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, expliquent notamment ce résultat. La participation du Département au SDAT n'a été que de 173 500 €, soit une participation équivalente à celle des Agences de l'Eau.

Compte tenu des éléments comptables constatés du bilan de l'exercice 2019, les ajustements budgétaires en découlant seront effectués sur le budget 2020 (prise en charge du déficit de fonctionnement 2019 et des dotations aux amortissements).

Concernant les tarifs d'adhésion à l'assistance technique départementale pour l'année 2021, conformément aux éléments de cadrage réglementaire de l'assistance technique

départementale, les collectivités adhérentes doivent être informées des nouveaux tarifs applicables pour 2021, avant la clôture du délai de reconduction des conventions en cours soit, en l'occurrence, avant le 30 septembre 2020.

Contrairement aux années précédentes, l'année 2020 et celles à venir seront particulières. En effet, comme vous le savez, consécutivement à la structuration des intercommunalités (minimum 5 000 habitants) et au transfert des compétences eau potable, assainissement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) vers le bloc intercommunal, nous constatons pour l'année 2020 une baisse significative des collectivités adhérentes (notamment pour les domaines de l'eau potable et l'assainissement), et par voie de conséquence des recettes d'adhésion. En effet, les Communautés d'Agglomération de Chaumont et Saint-Dizier ne peuvent pas adhérer à l'assistance technique départementale dans les domaines de l'eau potable et l'assainissement, leurs populations étant supérieures au seuil d'éligibilité, fixé à 40 000 habitants.

De fait, afin de ne pas venir pénaliser les collectivités adhérentes SATE, il vous est proposé de reconduire les tarifs d'adhésion 2020 pour l'année 2021.

Fort de ce constat et des évolutions réglementaires qui, d'une part, tendent à confier de plus en plus de compétences aux EPCI à fiscalité propre, tout en leur permettant de « re-déléguer » ces mêmes compétences aux communes ; et d'autre part étendent les domaines d'intervention de l'assistance technique apportée aux collectivités par les Départements, j'en veux pour preuve le récent décret paru ce 19 juin, ajoutant comme nouveau domaine d'intervention le domaine de la mobilité, il m'apparaît important et nécessaire que nous portions tous ensemble (nous sommes nombreux d'ailleurs dans cette assemblée à être élus dans des communes et intercommunalités, sous votre autorité Monsieur le Président, et en partenariat avec l'Association des Maires), une réflexion sur le niveau de service et la structuration de l'appui que le Département doit apporter aux collectivités. Je pense que la période de pandémie que nous avons traversée a su montrer que le Département constituait, au regard des spécificités de notre territoire, le bon échelon pour apporter l'appui nécessaire aux collectivités de Haute-Marne et aux Haut-Marnais.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions et procéder aux ajustements comptables correspondants du budget annexe du Service Départemental d'Assistance Technique qui ont reçu l'avis favorable de la V^e commission le 28 mai 2020.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Aucune demande d'intervention n'étant formulée, je sou mets ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Bilan d'activité 2019 du Laboratoire Départemental d'Analyse et budget supplémentaire 2020

Rapport n° V-2

M. Laurent GOUVERNEUR : Le Laboratoire départemental d'analyse (LDA) de la Haute-Marne, « outil du conseil départemental », intervient dans la surveillance des cheptels et de la faune sauvage, ainsi que la qualité des produits agroalimentaires fabriqués ou distribués dans le département.

Cet outil a souvent fait débat au sein de notre assemblée. À l'issue de l'audit de ce service en 2016-2017, nous avons collectivement décidé de consolider les activités du laboratoire départemental d'analyse et d'engager les travaux de réhabilitation du bâtiment (terminés en fin d'année 2019), afin qu'il puisse mieux répondre, au cours des prochaines années, aux risques biologiques et à la biosécurité environnementale de son activité.

Je crois pouvoir dire, aujourd'hui, que nous avons eu raison.

Depuis 2018, au prix d'importants efforts de nos agents et de la mise en place d'une nouvelle dynamique, le laboratoire n'est plus déficitaire et continue plus que jamais à remplir pleinement ses fonctions ; il répond aux attentes des éleveurs haut-marnais dans l'éradication de la BVD et la prophylaxie (pour rappel le Département participe financièrement aux analyses BVD auriculaire, paratuberculose, leucose et brucellose), et participe au travers de ses services dans le secteur de l'hygiène alimentaire à la fiabilisation des procédures de production et de conservation des produits livrés à la consommation (dans les services de restauration scolaire, mais également dans les circuits courts de distribution).

Aussi, j'ai l'honneur de vous présenter les résultats 2019 du budget annexe du laboratoire et les ajustements budgétaires dans le budget supplémentaire 2020.

Concernant l'exercice 2019, l'arrêté des comptes permet de constater que le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse est à l'équilibre.

Ce résultat s'explique notamment :

- par la mise en place depuis le 1er janvier 2018 d'un partenariat efficient avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) au profit des éleveurs pour l'éradication de la BVD ;
- par une forte mobilisation des équipes du laboratoire pour absorber la surcharge de travail induite par le programme d'éradication de la BVD porté par le GDS ;
- par une maîtrise des dépenses en consommables et réactifs ;

Enfin, pour l'exercice 2020, il apparaît nécessaire d'effectuer des ajustements budgétaires dans le budget supplémentaire 2020 pour permettre au laboratoire :

- d'assurer la fiabilisation des résultats qu'il fournit à ses clients (ce point est en lien avec l'accréditation COFRAC du laboratoire, accréditation remise en jeu tous les 15 mois),
- d'effectuer l'achat éventuel de réactifs supplémentaires pour réaliser des tests RT-PCR COVID 19, d'ailleurs nous avons déjà fait l'achat de 1 000 tests plus 1 000 d'avance,
- et de prendre en compte l'augmentation des prix des fournitures d'hygiène (surblouses, masques, solution hydroalcoolique, embouts de pipettes...).

Cela représente, annulation de créances incluse, un besoin de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement de 69 800 €.

Par ailleurs, dans l'optique de diversifier ses activités, un crédit d'investissement supplémentaire, d'un montant de 9 593 €, permettra au laboratoire d'investir dans une étuve de grande capacité avec extraction d'air (pour effectuer l'analyse de la siccité des boues de station d'épuration pour le SATE et des analyses de matières sèches de végétaux pour la Chambre d'Agriculture).

Nous sommes donc déjà tournés vers l'avenir puisque, une fois la BVD éradiquée, nous ne percevons plus les recettes liées à ses analyses. Un débouché a pu être trouvé à travers le partenariat développé avec la Chambre d'Agriculture.

Ainsi, comme j'ai pu rapidement l'évoquer en préambule, ce rapport témoigne de l'utilité de ce service public de proximité qu'est notre Laboratoire Départemental d'Analyse.

Autre preuve, s'il en fallait, de l'utilité de ce service public du Département, c'est notre mobilisation durant cette période de pandémie COVID 19, où le Département a, entre autres,

montré sa capacité de réaction en proposant, dès la fin mars 2020, de mettre à disposition les compétences de ses agents, pour contribuer à l'effort collectif national de dépistage par RT-PCR du virus COVID 19. Enfin, il est également à souligner, la mobilisation des agents du Laboratoire Départemental qui, durant la période de confinement, ont poursuivi les analyses dans le cadre de la prophylaxie, et ont assuré la collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) dont les volumes ont été multipliés par 4 (pic jusqu'à 1 000 litres par semaine au lieu de 250 litres en période normale).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport et procéder aux ajustements comptables idoines du budget annexe du laboratoire départemental qui ont reçu l'avis favorable de la V^e commission le 28 mai 2020.

M. le PRÉSIDENT : Je précise que nous n'avons acheté que 1000 tests, et non 1000 tests supplémentaires.

M. Laurent GOUVERNEUR : Ils sont en tout cas budgétés.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Aucune demande d'intervention n'étant formulée, je soumetts ce rapport au vote.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstentions :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous allons passer à l'ordre du jour de la commission permanente.

La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 27 novembre 2020,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT